

### **RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS 1107**

---

AVIS est par la présente donné que le conseil municipal statuera sur une demande d'autorisation visant l'ajout d'un logement accessoire (en usage conditionnel) sur un lot de moins de 557 mètres carrés, en lien avec le *Règlement relatif aux usages conditionnels 1107*, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **15 août 2023** à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie, qui sera également webdiffusée en direct. Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil par les moyens de participation suivants :

- par clavardage;
- par courriel transmis à l'avance à l'adresse suivante : [greffe@ville.sainte-julie.qc.ca](mailto:greffe@ville.sainte-julie.qc.ca)
- par téléphone, à l'avance, au 450 922-7050;
- lors de la parole au public, à l'hôtel de ville.

Les interventions des citoyens seront lues telles que formulées lors de la parole au public prévue pour cette demande d'autorisation visant l'ajout d'un logement accessoire dans le cadre d'un usage conditionnel.

#### **DEMANDE N° 23-01 : 513, rue de la Loire – Zone H-235**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- La présence d'un logement accessoire à l'intérieur d'une résidence implantée sur un terrain d'une superficie de 518,4 mètres carrés, soit moins de 557 mètres carrés, tel que prévu au *Règlement relatif aux usages conditionnels 1107*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 431 494 du cadastre du Québec.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 18 juillet 2023.

(s) Marie-Hélène Bourque

Marie-Hélène Bourque, avocate  
Greffière adjointe